

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2015089CS0105**

Comité Syndical du 30 mars 2015

Date de convocation : 19 mars 2015

Date d'affichage : 31 mars 2015

OBJET : Budget principal 2014 : compte de gestion.

L'an deux mille quinze, le trente du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Mireille NEESER.

Nombre total de délégués :	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	50
Nombre de procurations au moment du vote :	3

Le Président propose à Monsieur Eric BIOJOUT de la Paierie Départementale, de présenter le compte de gestion 2014 du budget principal.

Monsieur BIOJOUT accepte et présente le compte de gestion 2014 du budget principal.

Il est précisé que le compte de gestion 2014 est identique au compte administratif 2014 qui sera présenté dans les points suivants de l'ordre du jour.

La balance générale du compte de gestion 2014 du budget principal s'établit, comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	52 261 947,78	22 992 315,21	75 254 262,99
Titres de recettes émis (b)	23 879 701,78	16 344 096,73	40 223 798,51
Réductions de titres (c)	106 705,69	5 360 365,20	5 467 070,89
Recettes nettes (d = b - c)	23 772 996,09	10 983 731,53	34 756 727,62
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	52 261 947,78	20 228 727,34	72 490 675,12
Mandats émis (f)	20 663 128,78	9 939 678,65	30 602 807,43
Annulations de mandats (g)	25 949,86	1 124 488,49	1 150 438,35
Dépenses nettes (h = f - g)	20 637 178,92	8 815 190,16	29 452 369,08
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent (d - h)	3 135 817,17	2 168 541,37	5 304 358,54
Déficit (h - d)			

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**53 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- Adopte le compte de gestion 2014 du budget principal.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.